

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 30 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 30 mai, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plougouven le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE DU Pascal (suppléant) ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

|                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| BOETE Cécile       | à CLEC'H Vincent       |
| DUMAIL Michel      | à GOUAULT Jacky        |
| GAUTIER Guy        | à TALOC Bruno          |
| GUILLOU Rémy       | à LE SAOUT Aurélie     |
| JOBIC Cyril        | à SCOLAN Marie-Thérèse |
| LE HOUEROU Annie   | à LE MEAUX Vincent     |
| PRIGENT Jean-Yvon  | à LE COTTON Anne       |
| RASLE-ROCHE Morgan | à BOUCHER Gaëlle       |
| ZIEGLER Evelyne    | à LE GOFF Philippe     |

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; MANGOLD Jacques ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; SIMON Yvon ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

|              |    |
|--------------|----|
| Présents     | 61 |
| Procurations | 09 |
| Absents      | 18 |

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 24 mai 2023

DEL2023-05-117

FINANCES

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

La Chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé à l'examen juridictionnel des comptes de la Communauté d'Agglomération pour les exercices allant de 2017 à 2019. Lors de ce contrôle, la Magistrat-rapporteur a proposé une charge unique d'un montant total de 11 012.37 € à l'encontre de Monsieur André Guyot, comptable public, pour sa gestion des comptes sur cette période (lettre d'ouverture du 30 avril 2021) au motif du paiement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux agents de catégorie B et C sur la base d'une délibération de Guingamp Communauté du 30 juin 2011 devenue caduque le 1er janvier 2017, date de la création de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de l'Agglomération a institué cette indemnité. Toutefois, celle-ci n'a pas de portée rétroactive. En conséquence, le juge a considéré que le versement des IHTS n'était pas juridiquement fondé. Cependant, on peut considérer que la dépense n'a pas entraîné de préjudice financier puisque la Communauté d'Agglomération a bénéficié, en termes de services rendus, des heures supplémentaires payées.

Par courrier reçu le 16 mai 2023, Monsieur André Guyot, comptable public, sollicite un avis favorable de Guingamp Paimpol Agglomération à sa demande de remise gracieuse pour l'unique charge de l'exercice 2019 pour la somme de 11 012.37 €. Cet avis favorable accompagnera la démarche de remise gracieuse faite par le comptable public auprès de Monsieur le Ministre chargé des comptes publics.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles 60 I et IX de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, ainsi que les articles 9 et 11 du décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatifs à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

**Vu** le jugement n° 2022-0012 de la chambre Régionale des Comptes de Bretagne en date du 23 décembre 2022 ;

**Vu** l'exposé ci-dessus,

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse sollicitée par le comptable public de la charge unique de l'exercice 2019 pour la somme de 11 012.37 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relative à cette demande.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Gilbert LE BLEVENNEC